

2372 u

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

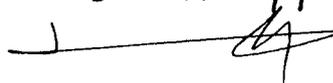
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : BELLEFLAMME Arthur

Date et signature (2) : 24/6/98



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

GESTION MENTALE - PERFECTIONNEMENT

CODE DE L'U.F. (3)	97 11 16 03 651	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

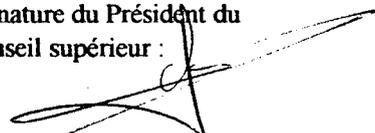
- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 23/6/98

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	9711 16 036 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Méthodologie spéciale : pratique du dialogue pédagogique	CT	F	32
2. Part d'autonomie		P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :avis favorable *G. Jovine*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

AS
A. CULLINEY
INSP. COORD.

Date : 14 SEP. 1998

Signature :

-
- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. FINALITES GENERALES :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES :

Cette unité de formation vise à rendre l'apprenant capable d'appliquer l'ensemble des concepts de la *Gestion Mentale* à la guidance pédagogique individuelle de l'élève. Cette finalité comprend deux aspects : le diagnostic d'une part et la remédiation d'autre part.

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

Pour entamer cette unité de formation, l'apprenant devra prouver sa capacité :

- soit à construire une leçon en tenant compte des concepts de la gestion mentale ;
- soit à présenter les résultats de son auto-observation en l'exprimant avec les concepts de la gestion mentale ;
- soit à appliquer un concept complexe à un aspect particulier de l'enseignement ou de la didactique de sa branche.

Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Gestion mentale – approfondissement »

GESTION MENTALE – perfectionnement

Annexe 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT :

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DU COURS :

Le cours vise à rendre l'apprenant capable, à partir des concepts de base de la gestion mentale (telle que définie notamment par Antoine de La Garanderie) et de leur application à une démarche d'enseignement :

- de définir les attitudes et les procédures du dialogue pédagogique individuel ;
- de réaliser une synthèse de tous les éléments de gestion mentale en vue de construire sa propre grille de questionnement.

Cette activité vise, en mettant l'apprenant dans des situations concrètes, à le rendre capable :

- de pratiquer le dialogue pédagogique qui comprend les deux aspects : diagnostic pédagogique et remédiation pédagogique ;
- de construire des propositions de remédiations spécifiques (mise en projet et attention, mémorisation, compréhension, réflexion, imagination) ;
- de distinguer ce qui est à sa portée d'intervenant cognitif et ce qui doit être traité par d'autres intervenants ;
- d'approfondir la connaissance de son propre fonctionnement cognitif en tenant compte des limites de la technique d'intervention qu'est la gestion mentale.

CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant prouvera au moyen d'un document écrit ou d'un enregistrement qu'il est capable :

- de proposer des éléments de diagnostic pédagogique en termes de gestion mentale ;
- de faire plusieurs propositions de remédiation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la rigueur et de la pertinence dont l'apprenant aura fait preuve pour construire sa grille et pour mener un dialogue pédagogique ;
- de la capacité de l'étudiant à développer une approche critique de la technique utilisée .

CHARGE DU COURS :

Il sera enseignant ou expert.

L'expert devra faire la preuve :

- d'une formation de formateur en gestion mentale dûment attestée ;
- d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans.

ANNEXE

GESTION MENTALE : PERFECTIONNEMENT

BELLEFLAMME

LIBRE CONFESIONNEL

Code: 97 11 16 U 36 S1

dossier :2372 U

domaine: 903

ANNEXE 4

PROGRAMME:

Le programme de ce perfectionnement ne se distingue pas des autres unités. Comment l'étudiant pourra-t-il élaborer sa propre grille de questionnement? On ne lui a fourni aucun élément de recul.

Il reste fermé sur lui-même, comme si il s'agissait d'une **doctrine** transmise telle quelle et qui ne souffre d'aucune initiative de la part de celui qui voudrait l'appliquer. Il n'est même pas fait mention de son auteur : Antoine de La Garanderie. Les majuscules utilisées pour parler de la **Gestion Mentale** la font apparaître comme un mythe.

Pour approfondir la connaissance de son propre fonctionnement cognitif l'étudiant devait disposer d'autres informations que celles qui lui sont fournies par la Gestion Mentale.

Cette formation s'inscrivant dans le cadre de **l'enseignement** de promotion sociale devrait présenter cette technique qui s'inscrit dans le cadre des méthodes de travail avec plus de recul: d'où vient cette technique, quelles en sont les bases théoriques, quelles en sont les limites, les dérives éventuelles.

Ceci permettrait aux personnes qui suivent cette formation d'en saisir les tenants et aboutissants, d'en faire un outil personnel en sachant où elles vont.

Je conseille vivement aux concepteurs de ce dossier de s'en référer aux études critiques qui ont paru sur le sujet: à savoir:

"La gestion mentale en questions", A propos des travaux d'Antoine de La Garanderie, sous la direction de Charles Gardou. Ramonville Saint Agne, ÉRÈS, 1995.


Louise GOTOVITCH
09/07/98